

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 31 (1886)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BIBLIOGRAPHIE

### *Tours cuirassées pour fortifications.*

Nous avons parlé en son temps de la grande lutte qui a eu lieu l'hiver dernier dans la plaine de Bucharest entre la maison allemande H. Gruson et la maison française de Saint-Chamond ; chacune de ces maisons avait élevé près de Bucharest une tour cuirassée construite d'après les plus nouveaux principes admis pour ce genre de défense, et ces deux échantillons avaient été soumis à un rigoureux examen comparatif effectué par un tir de guerre d'après un programme donné par le général belge Brialmont au gouvernement roumain au sujet du projet de fortification de Bucharest.

Aujourd'hui on apprend avec un certain étonnement que, contrairement aux premières indications, la question serait jugée en faveur du système de construction Gruson avec les modifications proposées à ce système par la maison Gruson elle-même, et que M. le général Brialmont lui aurait donné, sur l'ordre du gouvernement belge, la commande de tours semblables.

Ce fait, néanmoins, ne tranche pas la question de savoir si tous les Etats militaires de l'Europe suivront l'exemple de la Belgique ; en effet, on sait depuis longtemps que, en matière de grandes concurrences industrielles, d'autres considérations que les raisons techniques et militaires, savoir les préoccupations nationales, jouent un grand rôle dans les décisions prises par les gouvernements. Du reste, même pour la Suisse, cette affaire n'est pas sans intérêt direct, maintenant que la question de l'application des constructions en fer à la fortification de campagne marche évidemment à une solution, sous réserve cependant des procédés destructeurs obtenus récemment ou moyen des torpilles de mélatine.



## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les manœuvres des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> divisions en 1887 auront lieu du 24 août au 10 septembre. Le terrain n'est pas encore choisi. Celui que désignaient certains journaux (Rapperswyl-Wesen) ne paraît pas convenir au département militaire fédéral, qui lui préférera en tout état de cause la contrée située plus à l'est, dans la direction du Toggenbourg, probablement la région entre Wallenstadt et Sargans.

La commission du Conseil des Etats chargée de l'examen du projet relatif au *landsturm* a fait subir aux décisions du Conseil national quelques modifications essentielles. Elle a supprimé la disposition relative à l'incorporation éventuelle de volontaires n'ayant pas 17 ans. Elle a également modifié la disposition donnant au Conseil fédé-

déral le droit de compléter l'élite et la réserve par des classes d'âge de landsturm. Enfin, en ce qui concerne l'emploi du landsturm, elle a supprimé la disposition aux termes de laquelle on ne pourrait l'utiliser que combiné aux troupes d'élite et de réserve.

Peut-être ferait-on mieux encore en ne considérant ce *landsturm* que comme une réserve de recrutement, une *Ersatz*, destinée à compléter ou renforcer par des *individus* les corps organisés de l'élite ou de la réserve.

---

Le *Tagblatt* de Vienne dit qu'une commission de techniciens russes s'est prononcée pour l'armement des bataillons de chasseurs à pied de l'armée russe avec la carabine à répétition Vetterli.

---

Le comité de la souscription Winkelried publie une neuvième liste avec un chiffre total de 500,808 francs. Nous trouvons dans le tableau de souscription un premier envoi de 28,000 francs du canton de Vaud. Nombreux dons de Suisses à l'étranger, à Manille, Braila, Florence, Londres, Deli, Langkat, Sumatra, Singapore, Kharkhoff, Rio de Janeiro, St-Pétersbourg, Milan, Riga, Hambourg, Dresde, Ispahan, Yokohama, Amsterdam, etc.

---

L'école de recrues de pionniers à Brugg a été licenciée samedi 2 octobre, après une inspection faite par le chef du génie, M. le colonel Lochmann. L'inspection a eu lieu les 28 et 29 septembre. Un capitaine du génie portugais, attaché militaire à la légation du Portugal à Berlin, y assistait. Les troupes ont exécuté plusieurs travaux remarquables : destruction de ponts par la dynamite, travaux de mine, établissement d'une ligne télégraphique Brugg-Viligen, installation de signaux optiques, etc.

---

Le 25 septembre a eu lieu à Berne, sous la présidence de M. le Dr Gobat, une conférence des directeurs de l'éducation, à laquelle 12 cantons se sont fait représenter. Il a été décidé de demander au Conseil fédéral de modifier l'application de la loi sur l'organisation militaire dans ce sens que les instituteurs ne soient plus astreints qu'aux écoles de recrues et qu'ils soient dispensés de tout service militaire ultérieur ; ce service serait remplacé par des cours obligatoires de gymnastique.

---

Plusieurs journaux ont annoncé que l'élaboration successive d'une série de projets de code pénal militaire et les débats y relatifs des chambres avaient coûté une somme qu'on pouvait évaluer à 450 mille francs. La commission actuelle du Conseil national s'est émue de ce racontar. Il résulte des informations qu'elle a prises à la chancellerie fédérale que le total des frais à ce jour s'élève à 10,000 fr. C'est déjà un joli denier. La commission a discuté le projet et demandé au Conseil fédéral s'il était décidé à maintenir son projet primitif ou s'il acceptait l'entrée en matière sur les propositions divergentes.

---

Le Conseil fédéral a nommé : Instructeur de deuxième classe d'infanterie (5<sup>e</sup> division) : M. Fritz Gertsch, capitaine à Berne. Instructeurs de deuxième classe de cavalerie : MM. Eugène Hägler, premier-lieutenant, de Liestal ; Charles de Coulon, lieutenant, de Neuchâtel. Instructeurs de deuxième classe d'artillerie : MM. A. Chauvet, capitaine à Genève ; E. d'Erlach, capitaine, à Thoune. Aides instructeurs d'artillerie : MM. A. Büchler, adjudant sous-officier, de Turgi ; E. Kaiser, adjudant sous-officiers de Herzogenbuchsée.

Le Conseil fédéral a nommé :

Au grade de premier lieutenant d'artillerie (train d'armée), M. le lieutenant Jacques Piaget, à Brougg.

Au grade de capitaine des troupes sanitaires (vétérinaires), M. le premier lieutenant Arnold Höhn, à Richtersweil.

Au grade de lieutenant des troupes sanitaires (vétérinaires), MM. Jean Kaufmann, à Berneck ; Arnold Schildknecht, à Straubenzell ; Charles Hüni, à Horgen ; Alex, Roux, à Mont-la-Ville ; Gottfr. Meier, à Wurenlingen ; Paul Meylan, au Solliat ; Jacques Meissen, à Dissen-tis ; Emile Meisterhans, à Flaach ; Jacques Blumer, à Glaris.

Au grade de capitaine des troupes d'administration, MM. les premiers lieutenants Rodolphe Gysin, à Bâle ; Auguste Frey, à Berne ; Auguste Hotz, à Ruschlikon ; Charles Zumbach, à St-Blaise ; Ferd. Henggeler, à Unterägeri ; Célestin Stoffel, à Bellinzone ; Werner Egli, à Bauma ; Phil. Andenmatten, à Sion ; Fritz Burger, à Dom-bresson ; Jacques Hopf, à Bâle ; Jules Ellès, à Vevey ; Jacques Graf, à Wolfhalden ; Hubert Scheuchzer, à Berne ; Aug. Hemmann, à Schaffhouse ; Otto Werdmuller, à Davos ; Luigi Conza, à Lugano ; Henri Kern, à Bulach ; Jos. Winiger, à Lucerne ; Emile Tobler, à Wolfhalden ; Jacques Spälti, à Nettstall ; Oscar Gruber, à Berne ; Frédéric Nigst, à Riggisberg ; Ulrich Landolt, à Klein-Andelfingen ; Frédéric Merz, à Schupfheim ; Schaad, Albert, à Berne.

Au grade de premier lieutenant des troupes d'administration, MM. les lieutenants Alfred Grädel, à Huttwyl ; Jacques Höchner, à Saint-Gall ; Werner Tobler, à Berne ; Alf. Morier-Genoud, à Lausanne ; Louis Bornet, à Château-d'Œx ; Hans Moser, à Interlaken ; Paul Schlatter, à Soleure ; Jacques Kinkelin, à Romanshorn ; Aloïs Kuchler, à Sarnen ; Jacques Iff, à Thoune ; Jean Eugster, à Hérisau ; Frédéric Wyss, à Hessigkofen ; François Muller, à Zurich ; Léo Walker, à Soleure ; Frédéric Fischer, à Aarau ; Emile Druey, à Avenches ; Robert Weyermann, à Berne ; Victor Schmid, à Glaris.

M. le capitaine Louis de Westerweller, à Genève, est promu au grade de major d'infanterie (carabiniers) et est nommé commandant du bataillon de carabiniers n<sup>e</sup> 2.

M. le premier lieutenant Ernest Gaudard, à la Tour-de-Peilz, au grade de capitaine des troupes sanitaires (médecin).

**Zurich.** — Le gouvernement zuricois demande dans son rapport de gestion que les officiers reçoivent de la Confédération une indemnité complémentaire d'habillement après 100 jours de service. Aujourd'hui ils reçoivent de 200 à 250 fr. (officiers montés), somme qui ne suffit pas même à leur premier équipement, après quoi ils ne

reçoivent plus rien, tandis qu'on exige d'eux qu'ils soient toujours proprement vêtus. — Approuvé.

**Berne.** — Les deux artilleurs neuchâtelois grièvement blessés pendant le rassemblement de troupes sont en bonne voie de guérison. Le moins maltraité, M. Juvet, de la Côte-aux-Fées, a déjà pu quitter l'hôpital de l'Ile le 28 septembre, en pleine convalescence. L'autre, M. Benoit, de Neuchâtel, dont la vie a été très menacée, est maintenant hors de danger. Mais, pour sa guérison complète, il devra demeurer quelque temps encore à l'hôpital.

**Uri.** — A un journal uranais qui avait prétendu que les frais des fortifications actuellement entreprises monteraient à près de dix millions de francs, l'officieux *Bund* réplique en affirmant que les frais des fortifications projetées devisés à près de 2,750,000 fr. ne seront dépassés, s'ils le sont, que d'une somme insignifiante. Ni le Conseil fédéral, ni le chef du département militaire, ne donneraient la main à un mode de faire entraînant l'administration au-delà des crédits votés par l'Assemblée fédérale. Nous accueillons avec plaisir cette nouvelle qui indique au moins d'excellentes intentions.

**Neuchâtel.** — Le tribunal militaire de la II<sup>e</sup> division, siégeant au château de Colombier, le 9 octobre, a condamné Küffer, Alphonse, né en 1862, originaire d'Anet, fusilier à la 4<sup>e</sup> compagnie du bataillon 21, accusé d'insubordination et de menaces envers ses supérieurs, étant en état d'ivresse, à 3 mois d'emprisonnement et aux frais.

**Vaud.** — M. Delessert, comptable à Lausanne, écrit aux journaux lausannois qu'il vient de découvrir un ordre de service authentique du général Brune, commandant en chef de l'armée française en Helvétie l'an 6 de la République, ordre de service ordonnant à un chef de bataillon des troupes vaudoises de faire conduire à Paris dans la ménagerie, les trois ours qui se trouvaient dans les fosses de Berne en 1798, plus un passe-port délivré à ce même officier. Ces documents intéressants portent la signature du général Brune et le cachet en cire aux armes de la République. M. Delessert se propose de les exposer.

— M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Frédéric Mégroz, à Epesses, a été promu au grade de capitaine et désigné en qualité d'adjudant du bataillon de fusiliers n° 1. M. Ernest Chuard, à Lausanne, également nommé capitaine, a été désigné comme adjudant du 5<sup>e</sup> bataillon.

M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Alfred Granger, à Nyon, a été promu au grade de capitaine d'infanterie.

M. le capitaine Aloïs de Meuron, à Lausanne, a été promu au grade de major. Il prendra le commandement du 6<sup>e</sup> bataillon de fusiliers de landwehr.

---

**France.** — Le ministère de la guerre s'occupe de détacher le service d'aérostation de la section technique du génie et de la commission de télégraphie militaire.

Huit parcs spéciaux seraient installés à Toul, Verdun, Epinal, Belfort, Montpellier, Arras, Grenoble et Versailles, et chaque corps d'armée serait pourvu d'un matériel complet d'aérostation.

Trois millions seront demandés par le général Boulanger à la commission du budget pour ces créations diverses dont le général Boudet est chargé d'étudier l'organisation.

— A la suite des mouvements de cavalerie qui ont suivi les grandes manœuvres, la disposition générale de la cavalerie dans l'Est, à proximité de la frontière comprise entre Sedan et Belfort, sera la suivante :

Au centre de cette ligne, et tout à fait à l'avant-garde, se trouve à la 2<sup>e</sup> division indépendante dont la répartition est la suivante :

Quartier général de la division à Lunéville, où résident également les quartiers généraux de la 2<sup>e</sup> brigade de cuirassiers, avec les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments, et de la 1<sup>re</sup> brigade de dragons avec les 7<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> régiments ; les dépôts de ces régiments étant placés en arrière, ceux des cuirassiers à Troyes, et ceux des dragons à Vitry-le-François.

Quartier général de la 4<sup>e</sup> brigade de hussards, qui font également partie de la 2<sup>e</sup> division, à Nancy ; le 10<sup>e</sup> régiment tenant garnison dans cette ville et le 5<sup>e</sup> régiment à Pont-à-Mousson, les deux dépôts réunis en arrière à Sésanne.

Cette division occupe, depuis plusieurs années déjà, les localités sus-indiquées.

Mais, dorénavant, elle sera flanquée, sur sa gauche, par la 4<sup>e</sup> division indépendante, dont le quartier général est transféré, à la date de demain, de Meaux à Sedan.

Cette division sera répartie comme suit :

3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers venant de Paris et de Versailles ou elle a été remplacée par la 3<sup>e</sup> brigade rentrant du camp de Châlons ; quartier général et 7<sup>e</sup> régiment à Sainte-Menehould ; 1<sup>er</sup> régiment à Vouziers ; dépôt des deux régiments au camp de Châlons ;

4<sup>e</sup> brigade de dragons ; quartier général transféré de Meaux à Sedan, où résideront les deux régiments, les 22 et 23<sup>e</sup> ; dépôt des deux régiments à Reims.

3<sup>e</sup> brigade de chasseurs à cheval ; quartier général transféré de Sedan à Verdun, où viendront également les deux régiments, le 8<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> ; les dépôts à Bar-le-Duc.

La liaison entre la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> division se fera par la 6<sup>e</sup> brigade de cavalerie de corps d'armée dont le quartier général se trouve à Commercy. Des deux régiments de cette brigade, l'un le 12<sup>e</sup> dragons tient garnison à Commercy même ; l'autre, le 6<sup>e</sup> de chasseurs à cheval, à Saint Mihiels ; les dépôts sont à Troyes.

Sur le flanc droit de la frontière, nous avons la 7<sup>e</sup> brigade de cavalerie de corps d'armée, dont le quartier général à Gray ; c'est aussi là que tient garnison, avec son dépôt, l'un des deux régiments de la brigade, le 1<sup>er</sup> de dragons ; quand à l'autre le 9<sup>e</sup> de hussards, il réside à Belfort, avec son dépôt également.

La liaison entre la 2<sup>e</sup> division indépendante et la 7<sup>e</sup> brigade de cavalerie de corps d'armée est établie par la 4<sup>e</sup> brigade de chasseurs à cheval ; celle-ci a son quartier général à Epinal, bien qu'appartenant à la 6<sup>e</sup> division indépendante dont le quartier général est à Lyon. Des deux régiments de cette brigade, l'un le 5<sup>e</sup> se trouve à Epinal même ; l'autre, plus en arrière à Vesoul. Les dépôts de ces régiments sont réunis à leur position centrale.

Nous pourrions encore, dit le *Progrès militaire*, compléter ce dis-

positif en mentionnant plus en arrière, au delà de la région des dépôts des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions, la 2<sup>e</sup> brigade de dragons, qui occupe Meaux et Provins avec les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments, et la 5<sup>e</sup> brigade de cavalerie de corps d'armée, dont un régiment, le 6<sup>e</sup> de dragons est à Joigny ; mais il nous paraît préférable de ne pas tant nous éloigner de la frontière, qui est, pour le moment, l'objet de notre attention.

Chacune des brigades de cavalerie indépendante dont nous venons d'indiquer les emplacements à proximité de la frontière, possède avec elle une batterie à cheval constamment attelée à six pièces et qui ne la quitte pas.

Ces batteries, au nombre de 7, se trouvent ainsi réparties : une à Sedan, une à Verdun, une à Sainte-Menehould, deux à Lunéville, une à Nancy, une à Epinal.

En outre, 10 bataillons de chasseurs à pied se tiennent près de la frontière, savoir :

Le 2<sup>e</sup> à Lunéville ; le 10<sup>e</sup> à Saint-Dié ; le 15<sup>e</sup> à Sedan ; le 17<sup>e</sup> à Rambervilliers, dépôts à Troyes ; le 1<sup>er</sup> à Verdun ; le 4<sup>e</sup> à Saint-Nicolas-du-Fort ; le 25<sup>e</sup> à Montmédy ; le 26<sup>e</sup> à Longwy ; dépôts à Epernay ; le 9<sup>e</sup> à Rocroy, dépôt au camp de Châlons ; le 21<sup>e</sup>, qui réside tout entier à Montbéliard.

Au résumé, dit le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, à qui nous empruntons ces détails, et sans faire entrer en ligne de compte les troupes faisant partie des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> corps d'armée, nous constatons que notre frontière de l'Est est directement protégée par :

10 bataillons de chasseurs à pied ; 90 escadrons de cavalerie, dont 16 de cuirassiers, 24 de dragons, 20 de chasseurs à cheval, 12 de hussards, 18 de dépôt ; 7 batteries d'artillerie à cheval. »

— Le 22<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Morlex, est appelé à faire partie de la défense des Alpes. En conséquence, la partie mobile de ce bataillon quittera Morlaix le 15 octobre prochain pour aller tenir garnison à Lyon. La date de départ du dépôt sera fixée ultérieurement.

**Italie.** — *L'Italia militare* annonce que 12 officiers appartenant à 12 bataillons des diverses garnisons du royaume ont été appelés à Turin pour assister à un cours d'instruction. Il s'agit de leur apprendre le maniement d'un nouveau fusil, à répétition, qui serait prochainement distribué aux 12 bataillons pour des expériences en grand. Après cela seulement on en doterait toute l'infanterie italienne. *L'Italia militare* ne donne pas d'autres renseignements sur le système du nouveau fusil. On croit que c'est simplement l'addition d'un magasin au Vetterli simple, cela d'après notre modèle suisse actuel, auquel les experts italiens ont préféré, dans le temps, le Vetterli sans magasin.

**Massouah.** — Un rapport du général Gené, commandant les troupes italiennes à Massouah, en date du 25 septembre, signale une rencontre entre un détachement de cent bachi-bouzouks au service des Italiens et une troupe d'indigènes à Zula. Les bachi-bouzouks ont eu 14 morts, dont le yusbashi qui les commandait et 6 blessés. Les indigènes ont été mis en fuite avec 13 morts et plusieurs blessés.